

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 13 Février 2017

Nombre de membres L'an **deux mil dix-sept le 13 février à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la
En exercice 27 Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du
Présents 22 Conseil municipal à COURPIERE, sous la présidence de **Madame SAMSON Christiane**,
Votants 27 Maire.

Date de convocation : 3 février 2017

PRESENTS :M. BOISSADIE Eric, Mme BOUSSUGE Jeannine, M.CAYRE Philippe, Mme CHALUS Nicole, M. DELPOSEN Marc, M. EL AMRANI Hamza, Mme EPECHE Huguette, Mme GIL Thérèse, M.GOSSELIN Xavier, M. GUILLOT Albert, M. IMBERDIS André, Mme LAFORET Dominique, Mme MAZELLIER Catherine, Mme MONTEILHET Stéphanie, M.OULABBI Mohammed, M. PFEIFFER Bernard, M. POILLERAT Gilles, Mme PRADEL Elisabeth, M. PRIVAT Jean-Luc, Mme SAMSON Christiane, Mme SESTER Sandrine, Mme SUAREZ Jeannine.

EXCUSES : M. CHASSOT Marcel, M. DURAND Philippe, M. GOSIO René, Mme SALGUEIRO Carole, Mme VINCENT Hayriye

ABSENTS :

ONT DONNE PROCURATION :M. CHASSOT Marcel à Mme MONTEILHET Stéphanie, M. DURAND Philippe à Mme MAZELLIER Catherine, M. GOSIO René à M. PFEIFFER Bernard, Mme SALGUEIRO Carole à M. IMBERDIS André, Mme VINCENT Hayriye à Mme EPECHE Huguette

Secrétaires de séance : Mme EPECHE Huguette et M. BOISSADIE Eric

I -APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DU 24 OCTOBRE 2016 – 21 NOVEMBRE 2016 et 21 DECEMBRE 2016

Madame le Maire : « *Les comptes rendus des 21 novembre et 21 décembre 2016 seront soumis à l'approbation du prochain Conseil Municipal du 20 mars.*

↳ **Approbation du compte-rendu du 24 octobre 2016**

Vote : Pour à l'unanimité

II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

II/1 – Décision n° 22-2016 : Maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'une maison de bourg en logements locatifs – 19 place cité administrative à Courpière

Montant du marché global : 27 300,00 € HT

Une seule offre de prestations a été reçue et a fait l'objet d'une analyse qui conclut que l'offre répond bien à nos attentes techniques, il s'agit de **l'entreprise LDBS pour un montant de 27 300,00 € HT.**

Madame le Maire : « C'est un reste à réaliser de 2016 ».

II/2 – Décision n° 23-2016 : Changement des menuiseries du bâtiment salle animation

Cinq offres ont été reçues :

- Entreprise BOISSON..... 126 639,34 € HT
- Entreprise FAURE..... 132 596,76 € HT
- Entreprise MCA.....146 728,68 € HT
- Entreprise SOMAC.....147 975,78 € HT
- Entreprise MEUNIER..... /

Lors de la vérification des offres, il a été détecté des erreurs dans l'offre MEUNIER. En effet, l'offre émise ne comprend pas toutes les menuiseries et par conséquent l'offre n'est pas recevable.

L'entreprise BOISSON a été retenue comme étant l'offre la plus avantageuse pour la Collectivité pour un montant global de 126 639,34 € HT.

III – AFFAIRES FINANCIERES

III/1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Monsieur DELPOSEN : Présentation du DOB

Madame le Maire : « Les gros enjeux sont sur le budget principal.

Nos choix pour 2017 sont :

1°) de ne retoucher qu'à la marge les tarifs des services à la population.

2°) de stabiliser les moyens accordés à la vie associative (après deux ans de recul) sinon on va l'assécher et elle est très importante, cette vie associative, pour permettre « le vivre ensemble » et répondre aux besoins culturels, sportifs, caritatifs des habitants.

3°) après l'augmentation de 3% en 2016, nous avons décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux tout en maintenant le plus de services possibles à la population.

Ces choix sont faits pour s'adapter au contexte économique des revenus des familles dont le pouvoir d'achat est en baisse et des commerçants et artisans, et très petites entreprises qui rencontrent beaucoup de difficultés.

Notre Commune n'est pas une entreprise à but lucratif, mais une collectivité locale qui doit assumer des services publics locaux et être utile à l'intérêt général.

Ces choix vont se traduire par le non remplacement d'un départ en retraite aux ateliers en 2017 (après avoir eu la même démarche à l'accueil de la Mairie en 2016).

Cela nous impose aussi à ne pas réaliser l'aménagement complet de la place Jules Ferry, en 2017, c'est seulement l'eau et l'assainissement de la place (qui en sont les préalables) qui seront proposés au budget cette année.

Les dépenses du rempart continuent de peser lourd sur les équilibres financiers du projet de budget 2017.

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat annonce pour 2017 l'année la plus difficile, vous le savez. Le service financier vient de calculer à 190 000 euros la perte sur le budget 2017 par comparaison à l'année 2013, que l'on appelle « année zéro » c'est-à-dire avant ces baisses cumulées d'année en année.

L'Association des Maires de France constate ce problème à l'échelle de toutes les Communes de France, et a déclaré en janvier : « le rétablissement des comptes publics ne peut continuer à être financé par les seuls budgets locaux ».

En outre, la demi-part des veuves a été légitimement rétablie courant 2016, et c'est tant mieux, sinon une personne seule, à revenus constants, voyait ses impôts augmenter, mais l'Etat n'a pas compensé cette perte de revenus pour les Communes (c'est 40 000 euros en moins pour Courpière cette année).

Par ailleurs, des « variables d'ajustements » s'annoncent aussi comme des arbitrages en défaveur de la Commune.

Tout ceci va nous contraindre à modérer certains projets de façon à doser notre emprunt d'équilibre budgétaire de telle sorte que le taux d'endettement fin 2017, soit encore inférieur à celui qu'il était fin 2016.

Juste un petit mot aussi pour expliquer le choix que l'on a fait du budget de l'eau sur équilibre : plutôt que de lancer des travaux en 2017 non subventionnés, on a préféré préparer des chantiers futurs, et ce sur équilibre prépare surtout l'harmonisation du budget de l'eau à organiser dès 2018 sur la grande Communauté de Communes ».

En application de l'article L. 2312-1 du code Général des collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit, dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif, tenir un débat d'orientation budgétaire ;

Madame SAMSON Christiane, Maire de la commune de Courpière, présente les grandes orientations budgétaires du Budget Primitif Principal, Eau et Assainissement 2017 ;

Sur la base d'un document retraçant une rétrospective financière de la Commune et précisant les grandes orientations budgétaires de l'exercice 2017, **le Conseil municipal a tenu ce débat d'orientation budgétaire.**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,

- Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2017

III/2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017- AMENAGEMENT DE LA RUE ETIENNE BONHOMME

Madame le Maire : « Comme on vous l'a expliqué dans nos orientations budgétaires, nous ne pouvons pas faire en entier la place Jules Ferry, car budgétairement, ça ne passait pas. Donc, on a renoncé à faire l'aménagement complet de cette place, et on a préféré reporter, sur la rue Etienne Bonhomme, qui elle, était de toute façon, une priorité 1 dans les obligations de la Police de l'Eau, par rapport à l'assainissement. Donc, comme nous allons faire l'assainissement, on préfère après, faire immédiatement l'aménagement de surface de cette rue. Il s'agit donc de demander la DETR par rapport à cet aménagement ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de revitalisation du centre-bourg,

Considérant l'abandon du projet d'aménagement de la Place Ferry,

Considérant l'avant-projet d'aménagement de la rue Etienne Bonhomme,

Considérant que l'avant-projet est estimé pour un coût total de 100 000.00 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017,

Vu le détail estimatif des travaux, le coût de revient prévisionnel et le plan de financement présentés,

Coût global des travaux	100 000.00 € HT
TVA	20 000.00 €
	Soit 120 000.00 € TTC
<u>Subventions:</u>	
- DETR 2017 (30% des dépenses)	30 000.00 €
- FIC 2017 (23.50 % des dépenses)	23 500.00 €
Part communale (Fonds propres et emprunt éventuel)	66 500.00 € TTC

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Sollicite** de l'Etat une subvention dans le cadre d'une dotation DETR 2017 pour le projet de l'aménagement de la rue Etienne Bonhomme en remplacement de la demande formulée initialement pour l'aménagement de la Place Ferry.

Vote : Pour : 21 Abstentions : 6 (M. GOSSELIN, Mme PRADEL, Mme SALGUEIRO, M. IMBERDIS, M. PRIVAT, M. BOISSADIE)

Monsieur IMBERDIS : « Je tiens à signaler que l'on ne s'abstient pas pour une demande de subvention, mais pour le choix qui a été fait dans le choix des orientations budgétaires ».

Madame le Maire : « C'est-à-dire ? ».

Monsieur PRIVAT : « D'abandonner la place Jules Ferry ».

Madame le Maire : « On ne l'abandonne pas. On ne fait que ce que nos moyens nous permettent dans ce budget-là, c'est-à-dire que l'on en fait l'assainissement, l'eau, c'est-à-dire ce qui se passe en sous-sol.

Elle va rester comme elle est actuellement, c'est-à-dire pas aménagée en surface. Mais de toute façon, ces travaux-là étaient un préalable aux travaux d'aménagement de surface, sauf que nous n'avons pas le budget, on pourrait l'avoir en faisant un énorme emprunt, et on se mettrait en déséquilibre, et on ne veut pas de cela, donc on fait ce qui est raisonnable c'est-à-dire les tuyaux, et l'aménagement de surface, on le fera plus tard sur un autre budget.

Compte-tenu de cela, et compte-tenu que sur la rue Etienne Bonhomme, on a la priorité 1 assainissement, donc comme on fait les tuyaux sur la rue Etienne Bonhomme on en profite pour faire l'aménagement de la rue Etienne Bonhomme de manière à la rendre à la circulation des nombreuses personnes qui l'utilisent, puisque c'est une rue qui était en très mauvais état, qui donne accès aux écoles, au centre Coubertin. Au départ on parlait de réseau chaleur bois mais il a été déplacé ».

Madame SUAREZ : « Elle est dans un état pitoyable, la rue Etienne Bonhomme, cela fait 10 ans que j'en entends parler ».

Madame le Maire : « Donc malgré ces explications, vous vous abstenez » ?

Monsieur IMBERDIS : « Oui ».

III/3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIC 2017- AMENAGEMENT DE LA RUE ETIENNE BONHOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de revitalisation du centre-bourg,

Considérant l'abandon du projet d'aménagement de la Place Ferry,

Considérant l'avant-projet d'aménagement de la rue Etienne Bonhomme,

Considérant que l'avant-projet est estimé pour un coût total de 100 000.00 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Etat dans le cadre du FIC 2017,

Vu le détail estimatif des travaux, le coût de revient prévisionnel et le plan de financement présentés,

Coût global des travaux	100 000.00 € HT
TVA	20 000.00 €
	Soit 120 000.00 € TTC

Subventions:

- DETR 2017 (30% des dépenses)	30 000.00 €
- FIC 2017 (23.50 % des dépenses)	23 500.00 €

Part communale (Fonds propres et emprunt éventuel) 66 500.00 € TTC

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Sollicite** de l'Etat une subvention dans le cadre d'une dotation FIC 2017 pour le projet de l'aménagement de la rue Etienne Bonhomme en remplacement de la demande formulée initialement pour l'aménagement de la Place Ferry.

Vote : Pour : 21

Abstentions : 6 (M. GOSSELIN, Mme PRADEL, Mme SALGUEIRO, M. IMBERDIS, M. PRIVAT, M. BOISSADIE)

III/4 – SUBVENTION A LA COMMUNE D'OLLOIX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme, concernant les difficultés rencontrées par la Commune d'Olloix.

Le 15 novembre 2004, un habitant a tiré avec un fusil sur un cantonnier d'Olloix.

Le tireur étant insolvable, le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) a indemnisé la victime.

Le FGTI se retourne à présent contre la mairie pour récupérer les sommes versées. Dans la mesure où le cantonnier a été blessé dans l'exercice de ses fonctions, la commune avait en effet l'obligation de le protéger et, le cas échéant, de réparer le préjudice résultant d'une agression.

La mairie a transmis la demande à son assurance, qui a cependant opposé un refus de garantie, et donc la commune a l'obligation de réparer le préjudice. Après révision, le tribunal administratif a ramené la note à plus de 145 000 euros.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme, réuni le

4 Janvier, a décidé de lancer un appel à solidarité auprès des Communes du département afin d'aider la Commune à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

L'association propose aux communes qui le souhaitent, de prendre une délibération en ce sens et de soutenir la commune d'Olloix financièrement et de procéder à une participation financière.

Madame le Maire : « *On demandait à la commune 300 000 euros. Ensuite, après discussion au Tribunal Administratif, la demande a été ramenée à 145 000 euros. Malgré tout, c'est trop, car c'est une commune de 318 habitants, donc c'est des dizaines d'années du budget de la commune.*

Face à cela, l'Association des Maires Ruraux du Puy-De-Dôme a décidé de lancer un appel à la solidarité auprès des communes du Département en leur demandant un soutien financier. On vous a fait passer une demande de subvention, d'approuver le versement d'une aide financière exceptionnelle à la commune d'Olloix, et on vous proposait de décider d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Mais depuis que l'on vous a rédigé cela, on a appris la décision du Département du Puy-De-Dôme de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 100 000 euros. Par conséquent, je vous propose de ramener notre aide forfaitaire à 500 euros. Qu'est-ce que vous en pensez ? Il faut faire un geste pour la solidarité ».

Monsieur PRIVAT : « *On ne peut pas faire beaucoup mieux ».*

Monsieur IMBERDIS : « *Disons qu'il peut y avoir cinquante cas de solidarité, je suis d'accord avec vous quand une commune est en difficulté, c'est plutôt bien qu'on l'aide, mais disons que c'est quand même mettre les doigts dans un engrenage, ça peut être le rempart qui s'effondre, ça peut être plein de choses qui arrivent sur une commune, et qui va être une commune en difficulté ».*

Monsieur PFEIFFER : « *C'est quand même un évènement particulier ; c'est le garde-champêtre qui allait couper l'eau chez quelqu'un, qui lui a tiré dessus ».*

Monsieur IMBERDIS : « *Bien sûr, ce n'est pas pour l'importance de la somme ».*

Madame le Maire : « *Si vous voulez, vous avez raison, mais nous avons voulu suivre l'appel de l'Association des Maires Ruraux du Puy-De-Dôme, on voulait se déclarer solidaires ».*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

1°) Approuve le versement d'une aide financière exceptionnelle à la commune d'Olloix ;

2°) Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cent euros).

Vote : Pour à l'unanimité

III/5 – OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est proposé d'ouvrir par anticipation au vote du Budget Primitif 2017 – Budget Principal – les crédits d'investissement suivants :

Section d'investissement – Dépenses :

Opération	Chapitre	Article	Montant	Désignation
0054_Structuration chemins, VRD	21	21283	2 400,00	Relevé topographique de la rue E. Bonhomme
0078_Batiments communaux travaux	21	21583	3 600,00	Réseau de chaleur afin de lancer les consultations chauffage et plomberie du bâtiment rose pour avoir un système en service en nov2 017
TOTAL			6 000,00	

Monsieur PFEIFFER : « Il y a deux lignes : structuration chemins c'est pour le relevé topographique de la rue Etienne Bonhomme.

L'autre ligne, on n'a pas pu faire le grand réseau chaleur bois, donc on a prévu de faire un petit réseau de chaleur bois qui chaufferait la salle d'animation, la mairie, et le bâtiment rose, et c'est donc pour lancer les consultations du chauffage du bâtiment rose qui est aujourd'hui en radiateurs électriques.

Si l'on veut adapter un réseau de chaleur, il faut changer les radiateurs, donc pour ne pas perdre de temps pour pouvoir avoir ce réseau en 2017, on a donc prévu une ouverture de crédits ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

1°) **Approuve** l'ensemble des propositions présentées (vote par opération) relatives aux ouvertures de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif ;

2°) **Dit** que l'ensemble des décisions sera repris lors du vote du Budget Primitif 2017 ;

3°) **Dit** que l'ensemble des dépenses et recettes d'investissement sera inscrit au Budget Primitif 2017.

Vote : Pour : 21

Contre : 6 (M. GOSSELIN, Mme PRADEL, Mme SALGUEIRO, M. IMBERDIS, M. PRIVAT, M. BOISSADIE)

III/6 – FIXATION DES TARIFS D'INTERVENTION DES AGENTS COMMUNAUX AU PROFIT DES PARTICULIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur PFEIFFER : « On a eu un problème il y a peu de temps, où il y a des tuyaux qui ont été inversés et ils se trouvent sous le trottoir.

Le trottoir appartenant à la commune, le propriétaire veut bien faire les travaux, mais il faut que l'on creuse le trottoir. Il est d'accord pour payer les travaux, réinverser les tuyaux, mettre l'eau pluviale dans l'eau pluviale, et les eaux usées dans les eaux usées.

Pour intervenir, cela n'était pas prévu dans nos tarifs puisque d'habitude nous n'intervenons pas chez les particuliers, mais là, ce n'est pas vraiment chez un particulier puisque c'est sous le trottoir, et le trottoir appartient à la commune.

C'est pour cela que l'on vous demande de fixer des tarifs ; ce sont les tarifs que l'on applique pour les autres interventions, 35 €/h par agent, et 70 €/h pour le tractopelle ».

Monsieur IMBERDIS : « Qui est-ce qui a inversé les tuyaux ? ».

Monsieur PFEIFFER : « On s'en est aperçu car ça vient d'être racheté par une SCI ».

Monsieur IMBERDIS : « Mais le propriétaire avait fait sous le trottoir ? ».

Monsieur PFEIFFER : « Le propriétaire précédent je ne sais pas, il y a peut-être vingt ans ».

Madame SUAREZ : « *Et il y avait peut-être fait avant le trottoir. Mais qui paie là ? Celui qui vend ou celui qui achète ?* ».

Monsieur PFEIFFER : « *C'est celui qui achète qui va payer* ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour les agents communaux d'intervenir ponctuellement sur le domaine public communal pour des travaux qui incombent aux riverains,

Madame le Maire propose de facturer ces interventions selon les tarifs suivants :

- Tarif horaire (par agent)	35 €/heure
- Tractopelle (avec le conducteur)	70 €/heure

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** les tarifs présentés ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

III/7 – REMBOURSEMENT FRAIS DE PLOMBIER A UN ABONNE DU SERVICE DE L'EAU

Considérant que suite au relevé de consommation d'eau pour son immeuble situé 6 route d'Ambert à Courpière, le service de l'eau a recommandé à Madame PARCEVAL Yvette de faire intervenir une entreprise de plomberie afin d'effectuer une recherche de fuite sur son réseau privé d'adduction en eau potable,

Considérant que le relevé ayant donné lieu à ces recommandations s'est révélé erroné,

Considérant qu'en conséquence, les recommandations faites à Madame PARCEVAL Yvette ont été faites sur un constat erroné,

Vu la facture d'un montant de 55.00€ présentée par Madame PARCEVAL Yvette relative à la recherche d'une fuite sur son réseau privé d'adduction en eau potable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le remboursement de la somme de 55.00 € (Cinquante Cinq Euros) à Madame PARCEVAL Yvette.

Vote : Pour à l'unanimité

III/8 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE SCI ALGA

Vu la nécessité de renouveler la convention d'occupation précaire signée le 30 mars 2016 entre la Commune de Courpière et la SCI ALGA, pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la parcelle BS 301 située zone de Lachamp à Courpière afin d'y faire stationner des véhicules,

Considérant que la Commune de Courpière s'engage à prendre en charge la taxe foncière au titre de l'année 2016 pour un montant de 243 euros.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

1°) Autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de ladite convention pour l'année 2017 avec prise en charge de la taxe foncière 2017.

2°) Accepte la prise en charge par la Commune de la taxe foncière 2016 pour un montant de 243 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

IV – AFFAIRES GENERALES

IV/1 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME-PLANIFICATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

Madame le Maire explique à l'Assemblée que la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014, dénommée Loi ALUR, modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle précise qu'elle donne désormais aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) la compétence en matière d'urbanisme-planification.

Elle explique que cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la Loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière d'urbanisme-planification interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Madame le Maire indique à l'Assemblée que :

- Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune de Courpière conserve sa compétence en matière d'urbanisme-planification ;
- Considérant qu'il apparaît opportun que la commune de Courpière conserve sa compétence urbanisme-planification afin de conduire librement l'organisation du cadre de vie sur son territoire, en fonction de ses spécificités locales en matière de commerce et d'artisanat, d'agriculture et d'industrie et en fonction de ses objectifs particuliers ;
- Vu l'article 136 de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

1°) Décide de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme-planification à la communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

2°) Demande au conseil Communautaire de prendre acte de cette décision.

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur IMBERDIS : « Je peux faire une remarque ? Tout le monde est d'accord avec votre proposition, mais il n'empêche que cela va contre, quand même, un petit peu la notion de la Communauté de Communes qui est un regroupement de communes et qui prend des compétences.

Donc, elle prend les compétences, elle prend les décisions qui vont avec les compétences, donc malgré tout, par rapport à votre explication où, pendant deux ans ou trois ans, cela se conçoit, mais après cela ne se conçoit plus ».

Madame le Maire : « Ah non, mais cela se fera bien avant deux ou trois ans, cela se fera très probablement dans un an, en 2018. Mais là c'était prématuré ».

Monsieur PFEIFFER : « Ils ne sont pas prêts en plus ».

IV/2 – MOTION SUR LES CONSEQUENCES D'UN TRANSFERT DE L'ACTIVITE BIOLOGIE MEDICALE DES HOPITAUX DE THIERS ET D'AMBERT VERS LE CENTRE HOSPITALIER DE CLERMONT

En application des nouveaux articles du Code de la Santé publique et vu le décret du 24 avril 2016, un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT Allier Puy-de-Dôme) a été créé. Celui-ci est constitué de 15 établissements dont le CHU de Clermont-Ferrand comme établissement support.

Dans le projet médical partagé du GHT, plusieurs champs d'activités sont mutualisés (certains sont obligatoires et d'autres facultatifs) et trois fonctions sont organisées en commun :

- Imagerie diagnostique et interventionnelle,
- Pharmacie,
- Et biologie médicale.

Dans cette perspective, une réflexion sur l'activité biologie médicale des hôpitaux de Thiers et d'Ambert est en cours avec un projet de transfert vers le Centre Hospitalier de Clermont-Ferrand.

Actuellement le laboratoire thiernois « Arche biologie », seul présent sur les arrondissements de Thiers et d'Ambert, assure l'activité hospitalière et la permanence totale d'accès pour tous à ce service.

Si la décision de transfert est retenue dans le cadre du fonctionnement du GHT Allier-Puy-de-Dôme, alors que l'efficacité au plan économique n'est pas démontrée, les conséquences locales seront très néfastes et fragiliseront encore le territoire en diminuant l'offre de soins quantitativement et qualitativement.

Les conséquences de cet éventuel transfert concerneraient le laboratoire, le territoire de santé, les Centres Hospitaliers de Thiers et Ambert et les patients :

- Pour le laboratoire : perte de 30 % d'activité et de 20 emplois au minimum ;
- Pour le territoire de santé :
 - Diminution des horaires d'ouverture pour les patients et les infirmiers qui déposent leurs prélèvements ;
 - Fermeture des plateaux techniques qui permettent actuellement un rendu des analyses urgentes (dans les 2 heures, 7 jours sur 7 tant pour les prescripteurs libéraux que pour les hôpitaux) ;
 - Perte de la permanence pour les patients à risque spécifique ou sous traitement lourd (en contradiction de fait avec l'encouragement d'augmenter l'hospitalisation à domicile ou l'ambulatoire) ;
 - Perte d'attractivité pour le recrutement de nouveaux professionnels de santé ;
- Pour les Centres Hospitaliers (Thiers et Ambert) et pour les patients :
 - Risque de dégradation de la qualité et de la sécurité ; le transport ayant un impact avéré et les navettes nécessaires entre les sites n'étant pas satisfaisantes en raison de la nature des produits concernés ;
 - Allongement du délai d'attente aux urgences puis mise en cause de leur existence même sur Thiers et Ambert ;

- Surcharge de travail pour les personnels qui devront effectuer les prélèvements et réaliser des analyses localement sur automates (les coûts de formation et d'investissement n'étant pas chiffrés).

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que l'offre d'analyses biologiques demeure présente à Thiers comme à Ambert, et qu'elle soit confortée dans toutes ses missions d'auxiliaire de santé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

1°) Se prononce en faveur du maintien du laboratoire local d'analyses sur le territoire de Thiers/Ambert ;

2°) Exprime son désaccord et son opposition au transfert de cette fonction au CHU de Clermont-Ferrand.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/3 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

Madame le Maire : « ***Le Conseil Communautaire du 1^{er} février dernier a étendu la conférence intercommunale du logement au territoire de la nouvelle grande Communauté, et demande à tous les conseils municipaux de désigner un représentant du conseil municipal à cette conférence.***

Cette C.I.L sera le chef de file de la politique de peuplement à l'échelle communautaire et suivra le nouveau plan partenariat de gestion de la demande de logements sociaux, avec l'objectif d'y favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.

Je vous propose de désigner Mohammed OULABBI, Maire-Adjoint à la solidarité, qui suit l'habitat et les demandes de logements sociaux pour la commune de Courpière ».

Vu la loi ALUR qui propose de doter les communautés de communes de nouveaux outils visant à « rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, plus transparent et plus équitable »,

Considérant que la communauté de communes Thiers Dore et Montagne a les compétences en matière d'habitat, et dispose en outre d'un PLH et comprend des quartiers prioritaires politiques de la ville, il va être créée en son sein la Commission Intercommunale du Logement (CIL),

Considérant que chaque commune aura un représentant qui siègera à cette commission, Il convient de désigner un représentant de la commune de Courpière.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Désigne** Monsieur Mohammed OULABBI comme représentant pour siéger au sein de la Commission Intercommunale du Logement (CIL) de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Vote : Pour à l'unanimité

V – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

V/1 – DIA – Pour information

Les D.I.A. sont consultables au service urbanisme.

- **DIA06312516T0075**
Vendeur : Madame RODARIE Isabelle
Section XA n° 2 et ZY n° 160 et 305 - Laudant / Les Vergers
Acheteurs: Monsieur DABERT-BOURNILHAS Philippe
- **DIA06312516T0076**
Vendeur : Monsieur et Madame CIFTSUREN Bektas
Section BI n° 191 - 190 - 189 - 7 rue Morin Fournioux / Les Chataigneraies
Acheteurs: Madame PEZET Brigitte
- **DIA06312516T0077**
Vendeur : Consorts GIRARD
Section BM n° 405 – 403 – 401 - 399 - Pan de Belime
Acheteurs: Monsieur HORN Freddy
- **DIA06312516T0078**
Vendeur : Consorts GIRARD
Section BM n° 400 – 402 – 404 - Pan de Belime
Acheteurs: Monsieur FAYET Didier et Madame VALLAUDE Lucienne
- **DIA06312516T0079**
Vendeur : Monsieur DUCOUT Gérard
Section BK n° 162 - 7 avenue Pierre de Coubertin
Acheteurs: Madame DEVILLECHABROLLE Virginie
- **DIA06312516T0080**
Vendeur : Monsieur CHABROL Benoît
Section XC n° 124 - 38 rue Francisque Sauzedde
Acheteurs: Monsieur CHALEIL Christophe
- **DIA06312516T0081**
Vendeur : Monsieur et Madame BATHIER André
Section BS n° 258 - 32 Rue Saint Nicolas
Acheteurs: Monsieur et Madame GOURRI El-Mati
- **DIA06312516T0082**
Vendeur : Madame DUBIEN Raymonde
Section BL n° 112 - 14 avenue Jean Jaurès
Acheteurs: Madame DAJOUX Aurore
- **DIA06312516T0083**
Vendeur : Madame BAYARD Odette et Madame CHABANY Geneviève
Section BR 276, 837, 838, 839, 840, 841, 842 et 844 - 18 rue du 11 Novembre
Acheteurs: Monsieur GOULFERT Alexis et Monsieur GOULFERT Serge
Accord des acquéreurs de céder à la commune les 39 m² de terrain situés en emplacement réservé au PLU
- **DIA06312516T0084**
Vendeur : Monsieur FERNANDES Anibal
Section ZL n° 351 et 353 - 36 rue de la Côte Bonjour / Montiouyol
Acheteurs: Monsieur et Madame SICOT Patrick

- **DIA06312516T0085**
Vendeur : Monsieur NUGEYRE Xavier
 Section BP n° 81 - 8 rue de la Côte Bonjour
Acheteurs: Madame GUERARD Valérie
- **DIA06312516T0086**
Vendeur : DGFIP - DIVISION MISSIONS DOMANIALES - SERVICE GESTION DES PATRIMOINES PRIVÉS
 Section BR n° 505, 506 et 625 – 40 avenue Henri POURRAT
Acheteurs: Monsieur et Madame BRUNE Damien
- **DIA06312516T0087**
Vendeur : Madame DUBOIS Jeannine (M. CHASSAGNE Jean-Jacques et Mme CHASSAGNE Claudette, nu-propriétaires)
 Section BR n° 388 – 12 place de l'Alliet
Acheteurs: SCI ARBOIS
- **DIA06312516T0088**
Vendeur : Monsieur et Madame TARTARIN Serge
 Section ZN n° 222 et 109 – Les Boches/La Quilliete
Acheteurs: Madame SCHATIER Anna
- **DIA06312516T0089**
Vendeur : Madame SCHATIER Anna
 Section BI n° 138 et 139 – 17 avenue Fléming/La Nautte
Acheteurs: Madame HORN Monique
- **DIA06312517T0001**
Vendeur : Madame CHEBANCE Josette
 Section BL n° 821 (Pour partie) – Rue Louis Blériot
Acheteurs: Monsieur et Madame DECOUDUN Marc
- **DIA06312517T0002**
Vendeur : Consorts SOLIGNAT - BERTHAUX
 Section ZX n° 152 – 38 rue du Barrage
Acheteurs: Monsieur AUBERGEON Kevin
- **DIA06312517T0003**
Vendeur : M. SAVARIT Bernard – M. LAVERROUX Jean-Claude
 Section BR n° 180 – 5 rue Traversière
Acheteurs: SCI CF
- **DIA06312517T0004**
Vendeur : Consorts LENOIR
 Section ZO n° 271 – Les Près
Acheteurs: M. AUCLAIR Cédric
- **DIA06312517T0005**
Vendeur : MARECHAL Valérie
 Section BM n° 43 – Bélime
Acheteurs: M. MORANGE Joël
- **DIA06312517T0006**
Vendeur : Madame FORCE Agnès
 Section BR n° 469 – 13 Square des Arnauds
Acheteurs: Monsieur PENET Sébastien
- **DIA06312517T0007**
Vendeur : Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
 Section XC n° 170 – Chez Torne
Acheteurs: Monsieur DE SOLLIERS Jérôme

V/2 – VENTE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION XB N°107, DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ACCOTEMENTS DE LA RD 152

Monsieur PFEIFFER : « *Il s'agit du virage où il y a l'ancienne décharge quand on va sur Sermentizon. Ils veulent raboter un peu le virage* ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2211-1,

Considérant la parcelle cadastrale section XB n°107, sise Le Creux de Durant à Courpière, d'une contenance cadastrale totale de 31 120 m², comprise dans la zone naturelle – N au Plan Local d'Urbanisme de Courpière,

Considérant le projet d'acquisition, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, d'une emprise d'environ 195m² de la parcelle communale cadastrée section XB n° 107, afin d'aménager les accotements de la Route Départementale n°152 entre Courpière et Sermentizon,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 08 novembre 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

1°) Vend selon une procédure amiable, au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, une emprise de 195 m² de la parcelle XB 107, sous réserve éventuellement d'une modification de superficie pouvant être apportée par le document d'arpentage établi par un géomètre-expert, au prix de 39 €uros ;

2°) Dit que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, enregistrement, géomètre ...) sont à la charge de l'acquéreur ;

3°) Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : Pour à l'unanimité

VI – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : « *Je voudrais vous soumettre quelque chose que l'on n'est pas obligé de faire ce soir, mais si vous en êtes d'accord, ce serait mieux que l'on puisse le faire ce soir ; C'est la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne qui demande aux Conseillers Municipaux de s'inscrire, s'ils le souhaitent, dans une commission communautaire, et il faudrait que l'on réponde tous, au plus tard, le 27 février.*

Je trouve que cela est mieux de le faire tous ensemble parce qu'il y a 11 commissions qui ont été créées, je vais vous en donner le détail, et je vous invite vivement à y participer car il serait bien qu'il y ait un conseiller municipal qui participe à chacune de ces 11 commissions. En même temps, je vous incite à y participer, mais je vous incite à ne pas vous y inscrire en masse, parce que l'on est 30 communes, et s'il y a 2 conseillers qui s'inscrivent dans chaque commission, la commission va commencer à 60 personnes, on ne pourra plus travailler. C'est important qu'il y ait quelqu'un dans chacune des commissions de Courpière, mais il ne vaut mieux pas qu'il n'y en ait cinq dans chaque commission ».

Monsieur IMBERDIS : « *Il faut également dire qu'il y a un certain nombre d'élus qui perdent leur commission, qui ne sont plus élus communautaires* ».

Madame le Maire : « *On le déplore.*

Ce que je vous propose ce sont les sujets des 11 commissions ».

Madame MONTEILHET : « Le problème, c'est que l'on a reçu le mail ce matin qui en parlait ».

Madame le Maire : « Je sais.

Le problème c'est qu'ils nous l'ont envoyé jeudi soir, j'ai transmis vendredi, c'est parti ce matin, c'est dommage.

Maintenant, si vous n'êtes pas en mesure de décider ce soir, vous pouvez nous faire passer les informations dans la semaine, mais l'intérêt de décider ensemble ce soir, ce serait que l'on pourrait se répartir, plutôt que faire chacun dans votre coin et que vous vous inscrivez tous à la même commission.

Le prochain conseil ce sera trop tard. On essaye.

Les commissions sont les suivantes :

- **Economie – Mobilité**

↳ **ECONOMIE** c'est l'aménagement des zones d'activités, action de développement économique, relation avec les entreprises, soutien aux porteurs de projets, réflexion et proposition sur les questions des locaux et friches.

↳ **MOBILITE**, c'est la réflexion sur les questions de mobilité, de transport sur le territoire, le suivi du dispositif Transport à la Demande suivi de la réflexion engagée par le syndicat de transport de Thiers, réflexion sur le développement du fret.

- **Projets structurants** : En fait, derrière cela, c'est surtout la réflexion sur la piscine communautaire.

- **Les Finances** : avec la préparation budgétaire, le suivi des réalisations, le travail de prospective et l'analyse financière, suivi, fiscalité, évaluation des charges transférées.

- **Le Tourisme** : Action de développement touristique (randonnée, signalétique), le suivi et développement des équipements communautaires (piscine de St Rémy, Lac d'Aubusson..), suivi des partenariats avec les organismes en charge de la promotion touristique.

- **Moyens généraux** : Ce sont la gestion et le suivi des bâtiments (sécurité, ADAP, maintenance, travaux...) parc de véhicules, parc informatique, suivi des projets de construction et réhabilitation.

- **Services à la population** :

↳ **ENFANCE JEUNESSE** : Suivi des actions et partenariats relatifs aux accueils de la petite enfance jusqu'aux jeunes.

↳ **TAP/ PERISCOLAIRE** : Suivi des actions et partenaires relatifs aux accueils d'enfants en temps d'activités périscolaires.

↳ **CULTURE** : Suivi des actions et partenariats relatifs à la saison culturelle du territoire Montagne thiernoise, au programme Jeunes Pousses et à toute autre action à caractère culturel.

Catherine MAZELLIER : « Une question, est-ce que là où il a été délégué des Vices Présidents adjoints, ils vont faire des sous commissions ? ».

Madame le Maire : « A chaque commission que je vous cite, il y a un Vice Président, et celui-ci va réunir sa commission, mais il y aura des sous-groupes de travail, car sinon c'est ingérable sur des secteurs comme ceux-là ».

↳ **SERVICES AU PUBLIC** : Suivi des partenariats avec la Poste (agence postale intercommunale), réflexion et proposition de développement de services au public.

↳ **AFFAIRES SCOLAIRES** : fonctionnement, gestion, partenariats des écoles du Pays de Courpière.

- **Aménagement, habitat, urbanisme** : Schéma de Cohérence Territoriale, mise en œuvre du Programme d'intérêt Général Habitat, service du Droit au Sol.

- **Environnement, Agriculture, Forêt** : Suivi des actions du réseau agricole, valorisation du bois, action de dessouchages, accompagnement des propriétaires forestiers, schéma de desserte, valorisation de sites naturels.

- **Déchets ménagers** : Collecte, traitement, amélioration du tri, action en faveur de la baisse des DM, fonctionnement des déchetteries, relation partenaires, suivi financier.

- **Spanc, gestion de l'eau et des énergies** : Organisation des services, réflexion sur la gestion de la GEMAPI, suivi des contrats d'entretien des rivières, du barrage d'Aubusson.

- **Santé** : Suivi du projet Maison de Santé, réflexion et proposition d'actions en faveur du maintien de l'offre de santé.

Est-ce qu'il y a des gens qui sont fixés sur des thèmes ? ».

Madame EPECHE : « Si j'ai bien compris, le 6 c'est la culture ? ».

Monsieur IMBERDIS : « Il y a quand même une grosse partie qui est la gestion des écoles ».

Madame le Maire : « Oui, c'est un gros morceau, surtout pour nous ».

Monsieur GUILLOT : « Cela va consister à combien de réunions ? ».

Madame le Maire : « Ils disent maximum 3 par an ».

Madame SUAREZ : « Mais comment on va gérer tout cela avec 3 réunions.

Moi, ce que je souhaiterais, c'est que ce soit un petit peu plus avancé dans la réflexion au niveau des Présidents ».

Madame le Maire : « Mais on les connaît les Vices Présidents ».

Madame SUAREZ : « Non, ce n'est pas la personne, mais que le Vice Président soit capable de nous dire « voilà, moi dans ma commission, je vais faire un sous-groupe pour les jeunes, un sous-groupe pour les écoles... », car moi je suis intéressée par ça, mais pas par tout, et on ne peut pas faire tout cela en 3 réunions par an, ce n'est pas possible ».

Madame le Maire : « Il faut vous mettre dans celle qui regroupe le groupe de travail qui vous intéresse, et après quand ils couperont les groupes de travail, vous irez dans celui qui vous intéresse ».

Madame SUAREZ : « C'est pour cela qu'il faudrait que l'on soit plusieurs ».

Madame le Maire : « Oui évidemment, je n'avais pas réfléchi comme ça.

Certaines commissions, celles qui sont les plus lourdes, oui, on peut être plusieurs ».

Madame EPECHE : « J'ai une autre question : Les représentants du Maire au Conseil d'Ecole, ils changent ou ils ne changent pas ? ».

Madame le Maire : « Mais ça c'est votre affaire, je ne vois pas pourquoi ça gênerait, ça n'a rien à voir.

Il s'agit juste que l'école est sur notre terrain communal, et que nous on veut des relations avec cette école, cela ne bouge pas.

Vous avez été désignées par le Conseil Municipal, cela n'a rien à voir.

Donc, pour les commissions :

Commissions thématiques	Sujets traités
<p>Economie – Mobilité</p> <p>- Philippe CAYRE - Bernard PFEIFFER - Eric BOISSADIE</p>	<p>↳ <i>ECONOMIE</i> c'est l'aménagement des zones d'activités, action de développement économique, relation avec les entreprises, soutien aux porteurs de projets, réflexion et proposition sur les questions des locaux et friches.</p> <p>↳ <i>MOBILITE</i>, c'est réflexion sur les questions de mobilité, de transport sur le territoire, le suivi du dispositif Transport à la Demande suivi de la réflexion engagée par le syndicat de transport de Thiers, réflexion sur le développement du fret.</p>
<p>Projets structurants</p> <p>- Sandrine SESTER - Philippe DURAND</p>	<p><i>Réflexion, suivi des projets structurants du territoire, avec en 1^{er} lieu la piscine.</i></p>
<p>Finances</p> <p>- Philippe CAYRE - Marc DELPOSEN</p>	<p><i>Préparation budgétaire, le suivi des réalisations, le travail de prospective et l'analyse financière, suivi, fiscalité, évaluation des charges transférées.</i></p>
<p>Tourisme</p> <p>- Catherine MAZELLIER - Jean-Luc PRIVAT - Dominique LAFORET</p>	<p><i>Action de développement touristique (randonnée, signalétique), le suivi et développement des équipements communautaires (piscine de St Rémy, Lac d'Aubusson..), suivi des partenariats avec les organismes en charge de la promotion touristique.</i></p>
<p>Moyens Généraux</p> <p>- Bernard PFEIFFER - Philippe CAYRE</p>	<p><i>Gestion et le suivi des bâtiments (sécurité, ADAP, maintenance, travaux...) parc de véhicules, parc informatique, suivi des projets de construction et réhabilitation.</i></p>

<p>Services à la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sandrine SESTER - Jean-Luc PRIVAT - Huguette EPECHE - Jeannine BOUSSUGE - Jeannine SUAREZ - Catherine MAZELLIER - Mohammed OULABBI 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ <i>ENFANCE JEUNESSE : Suivi des actions et partenariats relatifs aux accueils de la petite enfance jusqu'aux jeunes.</i> ↳ <i>TAP/ PERISCOLAIRE : Suivi des actions et partenaires relatifs aux accueils d'enfants en temps d'activités périscolaires.</i> ↳ <i>CULTURE : Suivi des actions et partenariats relatifs à la saison culturelle du territoire Montagne thiernoise, au programme Jeunes Pousses et à toute autre action à caractère culturel.</i> ↳ <i>SERVICES AU PUBLIC : Suivi des partenariats avec la Poste (agence postale intercommunale), réflexion et proposition de développement de services au public.</i> ↳ <i>AFFAIRES SCOLAIRES : fonctionnement, gestion, partenariats des écoles du Pays de Courpière.</i>
<p>Aménagement, habitat, urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - André IMBERDIS - Bernard PFEIFFER 	<p><i>Schéma de Cohérence Territoriale, mise en œuvre du Programme d'intérêt Général Habitat, service du Droit au Sol.</i></p>
<p>Environnement, Agriculture, Forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Albert GUILLOT - Stéphanie MONTEILHET 	<p><i>Suivi des actions du réseau agricole, valorisation du bois, action de dessouchages, accompagnement des propriétaires forestiers, schéma de desserte, valorisation de sites naturels.</i></p>
<p>Déchets ménagers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marc DELPOSEN 	<p><i>Collecte, traitement, amélioration du tri, action en faveur de la baisse des DM, fonctionnement des déchetteries, relation partenaires, suivi financier.</i></p>
<p>Spanc – Gestion de l'eau et des énergies</p> <ul style="list-style-type: none"> - René GOSIO 	<p><i>Organisation des services, réflexion sur la gestion de la GEMAPI, suivi des contrats d'entretien des rivières, du barrage d'Aubusson</i></p>
<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catherine MAZELLIER - Thérèse GIL 	<p><i>Suivi du projet Maison de Santé, réflexion et proposition d'actions en faveur du maintien de l'offre de santé</i></p>

La séance est levée à 21h15